



Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers à
LA BREDE (33)**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU l'article 24 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 28 avril 2021

VU les autres pièces produites et jointes au dossier.

CONSIDÉRANT que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

ARRÊTE

Article premier : sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- huit tableaux, datés du début du 17^e siècle,

PD 3300 2998

Peintures sur toile. Iconographie : saints André, Pierre, Philippe, Matthieu, Jacques le Majeur, Barthélemy et Paul

H 135 ; L 112 ; P 15

Conservés dans l'église paroissiale Saint-Jean d'Etampes, 33000 LA BREDE et appartenant à la commune

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire.

Bordeaux, le 19 DEC. 2021

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE